

Elaborer et déployer une stratégie de gestion écologique d'une zone naturelle

RS6468 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	213
Formacode(s)	12547, 12556, 12584, 12585
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2026

Certificateur(s)

DIDEROT EDUCATION CAMPUS · SIRET : 43248059800106

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les professionnels travaillant dans l'aménagement et l'exploitation des espaces naturels confrontés à des problématiques environnementales doivent être en capacité de réaliser un rapport d'étude pour établir ensuite un plan de gestion des impacts écologiques efficace et pertinent. Le rapport d'étude oriente la détermination des enjeux écologiques (préservation de la biodiversité, augmentation des rendements, adaptation aux conditions climatiques,...), à partir de laquelle toute la stratégie de gestion devra être déclinée.

La réalisation de ce rapport est une étape fondamentale qui peut s'inscrire : dans une étude réglementaire comme l'étude d'impact (article L1 22-1 du Code de l'environnement) ; dans le cadre d'un Plan de Gestion d'un Espace Naturel Protégé (ENP) ; dans une démarche volontaire de maîtres d'ouvrage privés ou publics engagés dans la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine nature et dans le cadre d'un audit environnemental pour mesurer l'impact d'une activité humaine sur l'environnement.

Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de gestion écologique requiert des compétences techniques et organisationnelles attestées dans le cadre du présent référentiel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Réaliser la liste des données relatives à l'espace naturel en identifiant les habitats naturels et/ou les habitats d'espèces, et/ou les espèces d'un territoire et un ou plusieurs protocoles d'inventaires et/ou méthodes de collecte associés pour permettre la réalisation effective et encadrée de cette collecte.

C2. Analyser les données collectées en les comparant aux valeurs de référence le cas échéant, en prenant en compte les objectifs stratégiques poursuivis par l'exploitant ou l'aménageur de l'espace naturel et les obligations légales et réglementaires en vigueur pour identifier les problématiques écologiques.

C3. Rédiger un rapport d'étude en proposant des solutions et des dispositifs de réalisation qui tiennent compte de l'analyse du diagnostic et des réglementations en vigueur et en calculant leurs coûts pour répondre aux problématiques identifiées.

C4. Construire un plan de gestion ou de restauration écologique en planifiant des actions selon la stratégie écologique sélectionnée (modalités de mise en oeuvre, délais, résultats attendus, moyens requis) dans le but de conserver les espaces naturels et les espèces peuplant cet espace et/ou de les restaurer.

C5. Suivre la mise en oeuvre du plan de gestion écologique en ajustant les actions préconisées au regard des évolutions des données terrains et en surveillant son évolution grâce à des indicateurs de résultat adaptés pour assurer la mise en oeuvre de la stratégie.

C6. Réaliser une veille sur les données relatives à la biodiversité, les espèces, les habitats, les fonctionnalités des écosystèmes, les obligations réglementaires en identifiant des canaux de veille et en exploitant les données

recueillies pour conserver une pertinence dans les actions proposées.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la formation préparant aux épreuves certificatives: être titulaire d'un BTSA GPN (Bac +2) (RNCP 15674) ou BTS Aménagement paysager (RNCP 17218) OU justifier d'un grade licence ou certification de niveau 6 dans le secteur de l'environnement OU justifier d'une expérience de 3 ans au moins en tant que Technicien naturaliste ou Chargé d'étude naturalistes / environnementales ou Chargé de mission environnementales OU justifier d'une expérience de 1 an en tant qu'ingénieur naturaliste.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury d'évaluation et de certification est, a minima, composé de 3 personnes : un représentant de l'organisme certificateur, qui préside le jury et la commission de délibération, n'ayant pas de lien ni formé de candidat inscrit à la session d'examen dont il est membre ; un actif ayant des fonctions de décision en bureau d'étude qui dirige des études d'impact en activité depuis au moins 3 ans et un chargé d'étude ou de mission professionnelle en activité depuis au moins 3 ans.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury d'évaluation et de certification est, a minima, composé de 3 personnes : un représentant de l'organisme certificateur, qui préside le jury et la commission de délibération, n'ayant pas de lien ni formé de candidat inscrit à la session d'examen dont il est membre ; un actif ayant des fonctions de décision en bureau d'étude qui dirige des études d'impact en activité depuis au moins 3 ans ; un chargé d'étude ou de mission professionnelle en activité depuis au moins 3 ans.

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2026
Date de dernière délivrance possible	21/06/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.egpn.fr/strategie-gestion-ecologique/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6468/>

Où se former

Formations référencées	48
Organismes	1
Régions couvertes	7
Prix indicatif	5 980 €
Durée	1016 – 1449 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	9
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	78 %
Période	10/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	30 789 €
Coût moyen par dossier	3 421 €
Durée moyenne	1442 h
Période	09/2024 – 07/2026
France compétences	61 %
Reste à charge titulaire	33 %
OPCO	5 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.